

Situation des élèves handicapés à l'école : plus qu'une marche à franchir



Un enfant ou adolescent handicapé sur 3 est aujourd'hui accueilli en milieu scolaire ordinaire. En principe en effet, la scolarisation d'un élève handicapé doit se faire en priorité dans la classe " normale ". Cependant, l'état de santé ou le handicap d'un élève peut empêcher une scolarisation dans une classe ordinaire. Une situation qui peut amener les parents à s'interroger sur un recours à un établissement spécialisé.

La place de l'enfant handicapé en milieu scolaire

Les textes réglementaires reconnaissent pleinement le droit à la scolarisation des enfants handicapés. D'ailleurs, il est très difficile de justifier un refus de scolarisation, véritable clé de l'insertion et de la socialisation d'enfant déjà marqués par leur handicap. Leur présence est d'ailleurs souvent un véritable atout pour les autres enfants, qui côtoient la différence et peuvent manifester leur solidarité, vivre la différence.

Lorsque la scolarisation en école classique n'est pas possible dans des conditions habituelles, des conditions d'accueil et de soutien particuliers peuvent être mis en oeuvre dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation. Une option qui ne peut cependant suffire pour certains handicaps mentaux lourds tels que la trisomie, de même pour les enfants atteints de troubles pris en charge en psychiatrie. Le recours à des établissements scolarisés est alors indispensable pour la propre protection des enfants.

Les obstacles à l'intégration des enfants handicapés à l'école

A l'instar de la fameuse mixité sociale, l'égalité des chances et l'échec scolaire, l'intégration des enfants handicapés est un enjeu sociétal par ailleurs pris à bras le corps récemment par le Ministre Peillon. Manque d'informations et de formations, une institution scolaire déjà rudement sollicitée et qui doit lutter contre les difficultés sociales, la violence, les échecs scolaire mais aussi les préjugés, les peurs, la stigmatisation, l'insuffisance des dispositifs de soutien : nombreux sont les obstacles qui continuent de nuire à la scolarisation des enfants handicapés. Sans parler des conditions matérielles et moyens, parmi lesquels les locaux non accessibles, les moyens et des services d'accompagnement insuffisants.

[Solliciter l'aide d'un AVS](#), élaborer avec l'équipe éducative un PPS, relèvent trop souvent encore du parcours du combattant. Ce sont pourtant les moyens les plus sûrs pour maintenir l'enfant en milieu scolaire classique et leur permettre de se développer le plus

harmonieusement possible au sein de la société qui est la leur, l'école.

La scolarisation en milieu ordinaire suppose également un changement d'état d'esprit. De la part des familles, qui trop souvent imaginent qu'un établissement spécialisé offrira une protection à leurs enfants (des regards, des réactions négatives), mais aussi de la part des enseignants, pour lesquels la présence d'un enfant handicapé au sein de la classe est souvent vécu comme une complexité supplémentaire.